

### Article 1 – Généralités

Sauf convention spéciale et écrite, expressément acceptée et signée par l'entreprise DAME CAFOUTCH, l'ensemble de nos prestations sont toujours soumises aux conditions générales ci-après indiquées :

Les présentes conditions sont conclues entre d'une part, l'entreprise DAME CAFOUTCH et, d'autre part les personnes souhaitant faire appel aux prestations de service proposées par DAME CAFOUTCH, dénommées ci-après « le client ». Tout client de DAME CAFOUTCH reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant d'avoir signé un devis et apposé la mention « bon pour accord ». Le client reconnaît avoir la capacité de contracter avec DAME CAFOUTCH. Toute acceptation de nos offres implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions.

DAME CAFOUTCH peut être amenée à modifier certaines dispositions de ses conditions générales. Ces modifications sont opposables à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

Les CGV entrent en vigueur dès la création de l'entreprise DAME CAFOUTCH et sont applicables à tout client de cette entreprise.

### Article 2 – Commandes-Devis

Les commandes de prestations n'engagent l'entreprise DAME CAFOUTCH que si elles font l'objet d'un devis signé avec la mention « bon pour accord ». Le client manifestera son engagement et son acceptation des présentes conditions de vente par la signature du devis avec la mention « bon pour accord ». Dès cet instant, le contrat est réputé, ce qui engagera définitivement les deux parties. Un devis accepté par le client ne peut donner lieu à annulation sans l'accord préalable et express de DAME CAFOUTCH.

Le client sera engagé à verser le montant indiqué sur le devis. DAME CAFOUTCH sera engagée à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. Toute réserve ou modification du devis initial devra faire l'objet d'un accord des deux parties. Le devis a une durée de validité d'un (1) mois à compter de sa date d'émission.

### Article 3 – Prestations de conseils et Etude de projets

DAME CAFOUTCH propose des conseils en matière de décoration intérieur (espaces, couleurs, matériaux, luminaires, mobiliers) et s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

Une fois le dossier remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à DAME CAFOUTCH d'arguments subjectifs pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de DAME CAFOUTCH, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client. A la suite du premier rendez-vous au domicile du client, un dossier d'intérieur sera réalisé à partir des éléments remis et des indications orales du client et en fonction de son mode de vie, de ses besoins, de ses envies, de ses goûts et de son budget. Ce dossier peut être composé de planches d'ambiance, de plans d'aménagement à l'échelle, de croquis, de perspectives ou de listes de shopping (liste indicative).

Les documents fournis sont des propositions d'aménagement, de décoration ou d'implantation des pièces à réaliser mais ne sont en aucun cas des plans techniques ou d'exécution, ceci n'étant pas du ressort de DAME CAFOUTCH. De ce fait, le client est tenu de vérifier avec l'artisan qui contracte, les dimensions et les aspects techniques de son domaine, avant l'exécution des travaux et des aménagements proposés. DAME CAFOUTCH se dégage de toutes responsabilités sur les cotations et préconisations indiquées dans le dossier de décoration intérieure. En effet ce dossier est une proposition pour un projet à faire réaliser, il doit faire l'objet d'une validation préalable avec des artisans et tout professionnel du bâtiment.

### Article 4 – Responsabilités – Accompagnement à la réalisation

L'intervention de DAME CAFOUTCH consiste à :  
– mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur du bâtiment et de l'artisanat d'art.

– Accompagner le Maître d'ouvrage en tant que Conseiller, après la signature d'une « convention de prestations de conseil » pour la gestion des travaux

et le respect du planning éventuellement mis en place avec les entreprises à titre indicatif, sauf planning contractuel établi par l'entreprise de travaux qui devra être respecté, en tant que tel. Aucun retard ne pourra lui être imputé.

Cette « convention de prestations de conseil » fixe les obligations et les responsabilités respectives des deux parties.

DAME CAFOUTCH est alors mandatée par son client et en particulier en son absence pour assurer à sa place le suivi des travaux et la conformité du projet de décoration lors de visite du chantier et lors de réunion avec les différents prestataires et pour le conseiller dans des choix et décisions à prendre sur les choix de matériaux et autres aspects techniques.

Cependant l'entreprise DAME CAFOUTCH n'est ni maître d'ouvrage, ni maître d'œuvre pendant la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire. DAME CAFOUTCH dégage sa responsabilité sur le choix du prestataire.

Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...). Il appartient au client de vérifier les assurances contractées par les entreprises.

Lorsque DAME CAFOUTCH intervient sur le suivi des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputables à un tiers ne sauraient en aucun cas lui être reprochés et engager sa responsabilité. En cas de litige, DAME CAFOUTCH sera présent en tant qu'intermédiaire et médiateur entre l'Entreprise concernée et le client. Celui-ci devra, si aucun accord amiable n'a été trouvé, se retourner si besoin juridiquement, uniquement et exclusivement sur le prestataire incriminé. En aucun cas des dommages et intérêts ne pourront lui être réclamés.

### Article 5 – Prix et taxes

Les prix indiqués sur nos devis sont nets, en euros et valables pendant une durée d'un (1) mois à compter de l'émission.

Selon l'Article 293 B du Code Général des Impôts applicable à l'entreprise, nos factures ne sont pas soumises à la TVA.

### Article 6 – Délai d'exécution

Si des délais d'exécution sont indiqués, ils le sont purement à titre indicatif et estimatif. Ces délais courent à compter de l'acceptation du devis. Les retards d'exécution ne peuvent justifier aucune demande de dommages et intérêts à l'encontre de DAME CAFOUTCH, qu'elles qu'en soient les causes, l'importance et les conséquences, à moins que des pénalités n'aient été expressément acceptées par écrit. Les retards d'exécution ne donnent pas droit au client d'annuler la commande.

### Article 7 – Délai de livraison

Lorsque les prestations incluent la réception de matériel ou de mobilier livrés par des tiers, les éventuels retards de livraison ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de DAME CAFOUTCH.

### Article 8 – Paiement

Le paiement des prestations s'effectue selon les modalités suivantes :

Lorsque l'intervention de DAME CAFOUTCH consiste en un forfait « Rendez-vous conseils » ou « Home detox », le montant de la prestation est intégralement dû le jour de l'intervention. Lorsque l'intervention consiste en une prestation à plusieurs phases, « Forfait Aménagement & Décoration » ou « Home-staging », un acompte de 50% du montant total net est à verser à la signature du devis (ou lors de la commande) et le solde à verser à la remise du dossier final ou à la fin de la prestation. Pour un chèque cadeau, le montant total de la prestation est à verser à la commande. Pour une prestation d'accompagnement au suivi de travaux, faisant suite à une « convention de prestations de conseil », un acompte de 30 % est à verser le jour de la signature du devis, puis 30 % en cours des travaux (échéance indiquée sur le devis). A l'issue des travaux, soit à la date de fin indiquée sur le planning établi par DAME CAFOUTCH, un compte rendu de visite sera établi par DAME CAFOUTCH et sera remis au client, lui indiquant ses observations sur la fin des travaux. A compter de la remise de ce document, la prestation d'« Accompagnement à la réalisation » est réputée terminée. Le solde, soit 40%, est à régler comptant. Sauf conditions exceptionnelles indiquées sur le devis et acceptées par les deux parties. Aucune réserve ne pourra être émise concernant le paiement des prestations.

### Article 9 – Facture

A l'issue de la prestation et après règlement complet, la facture correspondante est établie et envoyée par courriel ou voie postale.

### Article 10 – Site Internet

DAME CAFOUTCH se réserve le droit de modifier ou de corriger le contenu de son site à tout moment sans préavis. Les informations sur les prestations de services offertes par DAME CAFOUTCH, ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun caractère contractuel. Les offres de services exceptionnelles sont valables tant qu'elles demeurent en ligne.

### Article 11 – Autorisation de reproduction

Le client autorise DAME CAFOUTCH, via l'acceptation de ses C.G.V., à la prise de photos de son intérieur à des fins promotionnelles, avant et après la réalisation de la prestation. DAME CAFOUTCH pourra reproduire et modifier les photos et les illustrations en fonction de ses besoins et les exploiter sur tous les supports disponibles (diffusion sur son site Internet ou autres supports commerciaux) existants et à venir. En contrepartie, DAME CAFOUTCH s'engage à préserver l'anonymat de son client tant en photo qu'en texte, sauf accord express entre les parties.

### Article 12 – Droit de rétractation

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de DAME CAFOUTCH. Pour ce faire, il devra nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : DAME CAFOUTCH, 15A rue de Bigeau 33290 PAREMPUYRE. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers. Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations « Rendez-vous Conseils » et « Home-detox », le paiement s'effectuant à la fin de la visite.

### Article 13 – Annulation, report et modification

En dehors du droit de rétractation dans un délai de sept (7) jours, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande sera soumise à l'accord de DAME CAFOUTCH, qui le notifiera par écrit. En tout état de cause, les sommes déjà versées seront acquises à DAME CAFOUTCH et ne pourront être remboursées.

### Article 14 – Assurance

L'entreprise DAME CAFOUTCH a souscrit une assurance responsabilités civiles et professionnelles auprès de SIMPLIS – APRIL Assurances. Cette police d'assurance, contrat n°AN902614/18091637947 peut être fournie sur simple demande.

### Article 15 – Protection des données personnelles (C.N.I.L)

Parmi les informations que DAME CAFOUTCH est amenée à demander à ses clients, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de ses prestations dans les meilleures conditions. D'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le client en répondant de manière personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées et enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à ses partenaires pour le traitement de la commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Liberté », le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Ce droit peut être exercé en envoyant un courrier recommandé DAME CAFOUTCH ou un courriel à : dame.cafoutch@gmail.com .

### Article 16 – Loi applicable et tribunal compétent

La loi applicable à nos relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de DAME CAFOUTCH.